

Financement du plan REPowerEU

MAI 2022

Le plan **REPowerEU** réduira dès que possible notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes en accélérant rapidement la transition vers une énergie propre et en adaptant notre industrie et nos infrastructures à différentes sources et différents fournisseurs d'énergie. Des **investissements supplémentaires de 210 milliards** d'EUR sont nécessaires d'ici à 2027 pour la suppression progressive des importations de combustibles fossiles russes, qui coûtent actuellement aux contribuables européens près de 100 milliards d'EUR par an.

Ces investissements comprennent:

29 milliards d'EUR dans le réseau électrique d'ici à 2030 afin de l'adapter à la consommation accrue d'électricité



37 milliards d'EUR pour augmenter la production de biométhane d'ici à 2030



10 milliards d'EUR d'investissements afin d'importer suffisamment de GNL et de gaz de gazoducs d'ici à 2030

210 milliards d'EUR d'ici à 2027



56 milliards d'EUR pour l'efficacité énergétique et les pompes à chaleur d'ici à 2030

1,5 à 2 milliards d'EUR pour la sécurité de l'approvisionnement en pétrole



41 milliards d'EUR pour adapter l'industrie en vue d'une moindre utilisation de combustibles fossiles d'ici à 2030

113 milliards d'EUR pour les énergies renouvelables (**86 milliards** d'EUR) et les infrastructures clés liées à l'hydrogène (**27 milliards** d'EUR) d'ici à 2030

FINANCER LE PLAN REPOWEREU AU MOYEN DE LA FRR

La **facilité pour la reprise et la résilience (FRR)** est au cœur de la mise en œuvre du plan **REPowerEU**, par son apport de **fonds européens supplémentaires**. Les États membres devraient ajouter un chapitre **REPowerEU** à leurs **plans pour la reprise et la résilience (PRR)** en vue de canaliser les investissements vers les priorités du plan **REPowerEU** et de réaliser les réformes nécessaires. Le cycle du Semestre européen pour 2022 comprendra des **recommandations REPowerEU** par pays pour chaque État membre. Les États membres peuvent utiliser les prêts restants au titre de la FRR (actuellement 225 milliards d'EUR) et les nouvelles subventions au titre de la FRR financées par la mise aux enchères, dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission, des quotas actuellement détenus dans la réserve de stabilité du marché, d'une valeur de 20 milliards d'EUR, pour:

- stimuler l'efficacité énergétique dans les bâtiments et décarboner l'industrie;
- augmenter la production et le déploiement du biométhane durable et de l'hydrogène renouvelable ou non fossile, et augmenter la part des énergies renouvelables;
- remédier aux goulets d'étranglement internes et transfrontaliers affectant le transport d'énergie et soutenir l'électrification des infrastructures de transport, notamment ferroviaire;

- accélérer la requalification de la main-d'œuvre vers des compétences vertes;
- stimuler les chaînes de valeur pour la production de matériaux et de technologies clés liés à la transition verte;
- améliorer les infrastructures énergétiques et les installations pétrolières et gazières pour une sécurité d'approvisionnement immédiate.



AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT DU PLAN REPOWEREU



- **Fonds de la politique de cohésion:** augmenter le transfert volontaire vers la FRR jusqu'à 12,5 % de l'enveloppe nationale des États membres au titre de ces fonds. S'appuyer sur la possibilité existante de transfert de 5 % et ajouter une possibilité de transfert de 7,5 % (**26,9 milliards d'EUR supplémentaires**) à dépenser exclusivement pour les objectifs du plan REPowerEU. Dans le cadre de l'actuel cadre financier pluriannuel, la politique de cohésion soutiendra des projets de décarbonation et de transition écologique à hauteur de 100 milliards d'EUR
- **Fonds européen agricole pour le développement rural:** nouveau transfert volontaire vers la FRR allant jusqu'à 12,5 % de l'enveloppe nationale financière des États membres au titre de ce fonds (7,5 milliards d'EUR supplémentaires)
- **Mécanisme pour l'interconnexion en Europe:** nouvel appel à propositions pour des projets d'intérêt commun, doté de 800 millions d'EUR en complément des fonds destinés à soutenir les projets d'intérêt commun en matière d'infrastructures

- **Fonds pour l'innovation:** doubler le financement en 2022 pour atteindre 3 milliards d'EUR
- **Financement national et européen** à l'appui des objectifs du plan REPowerEU
- **Mesures fiscales nationales**
- **Investissements privés** (mobilisés via le programme InvestEU)
- La **Banque européenne d'investissement**

